
DOMAINE :	Entretiens et Immobilisations	En vigueur le :	20 avril 2018
TITRE :	Défibrillateur externe automatisé	Révisée le :	

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

1. DÉFINITIONS

- 1.1 **L'arrêt cardiaque** constitue une **urgence médicale** et peut survenir sans avertissement, affectant les personnes de tous âges et de toutes conditions physiques. Les signes comprennent l'absence de respiration ou halètements (essoufflement/être hors d'haleine) seulement, l'absence de mouvements et l'absence de pouls.
- 1.2 Les **premiers secours** sont la première étape à suivre dans le processus d'évaluation des besoins médicaux d'une personne qui est blessée ou qui est en détresse. La formation en premiers secours permet de déterminer immédiatement le traitement nécessaire jusqu'à l'arrivée de l'aide médicale.
- 1.3 La **réanimation cardiorespiratoire (RCR)** est une intervention d'urgence qui rétablit la circulation sanguine chez une personne ayant subi un arrêt cardiaque. Un mauvais débit sanguin peut endommager sérieusement le cerveau et les organes, voire causer la mort en quelques minutes si la personne n'est pas traitée immédiatement. La RCR peut maintenir le débit sanguin et la ventilation pour une courte période chez une personne en arrêt cardiaque.
- 1.4 Le **défibrillateur externe automatisé (DEA)** :
- 1.4.1 est un appareil qui surveille les battements cardiaques et administre une décharge électrique au cœur pour en rétablir le rythme chez une personne en arrêt cardiaque en attendant l'arrivée de l'aide médicale;
 - 1.4.2 est un appareil électronique portable qui guide l'opérateur par des sons ou des instructions vocales;
 - 1.4.3 est un appareil que l'on peut retrouver dans plusieurs endroits publics, p. ex., écoles, centre d'achats, arènes, centres communautaires.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

- 2.1 La personne, agissant de bonne foi, volontairement et sans attente raisonnable de dédommagement ou de récompense, qui utilise un défibrillateur sur quiconque se trouve dans une situation d'urgence n'est pas responsable des dommages qui résultent de sa négligence dans les actes qu'elle pose ou qu'elle omet de poser lorsqu'elle utilise le défibrillateur, à moins qu'il ne soit établi que les dommages ont été causés à la suite d'une négligence grave de sa part.
- 2.2 Un DEA est installé dans chaque école secondaire, élémentaire, siège social et le bureau régional du Conseil dans un lieu visible et accessible.

3. MODALITÉS D'APPLICATION

- 3.1 Lorsqu'un individu démontre des signes d'un arrêt cardiaque, la personne ou les personnes qui en témoignent prodiguent les premiers secours afin de déterminer immédiatement le traitement nécessaire jusqu'à l'arrivée de l'aide médicale.
- 3.2 Si une personne s'effondre et est inconsciente :
- appelez le 9-1-1;
 - administrez à la personne la RCR; et,
 - utilisez un DEA.

Si vous agissez ainsi dans les premières minutes suivant l'arrêt cardiaque, vous pouvez sauver une vie.

4. RESPONSABILITÉS

4.1 La direction d'école ou le superviseur :

4.1.1 informe le personnel en début d'année scolaire et lors de l'arrivée d'un nouvel employé :

- 4.1.1.1 des modalités de la présente directive administrative;
- 4.1.1.2 de l'emplacement du DEA;
- 4.1.1.3 des instructions intégrées dans l'unité;
- 4.1.1.4 du nom des employés qui ont été formés en premiers soins et en réanimation cardiorespiratoire (RCR). Ces informations sont aussi disponibles sur le tableau réservé à la santé et sécurité et situé dans le salon du personnel.

4.1.2 enquête et documente la situation d'urgence en complétant, le cas échéant, le formulaire du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE) et les formulaires de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT);

4.1.3 renseigne le cas échéant, tout membre du personnel, ayant été impliqué dans une situation d'urgence exigeant l'utilisation d'un DEA, sur les services qui lui sont offerts par le Programme d'aide aux employés;

4.1.4 informe la surintendance de l'école ou des affaires de la situation d'urgence qui, si nécessaire, en informera le Service des ressources humaines et des Communications;

4.1.5 communique avec la coordination de la santé et sécurité au travail qui fera parvenir un appareil de rechange en attendant la livraison d'un nouveau DEA.

4.2 Le concierge :

4.2.1 inspecte visuellement une fois par semaine le dispositif DEA et inscrit les résultats dans son registre (Annexe 1);

4.2.2 complète un formulaire et l'achemine à l'organisme approprié et ce, à la fréquence demandée;

4.2.3 signale immédiatement une anomalie à la direction d'école ou au superviseur qui composera le numéro affiché sur l'appareil afin de le faire réparer ou remplacer.

4.3. **Le comité mixte de la santé et la sécurité du lieu de travail (CMSST) :**

4.3.1 inspecte mensuellement, le dispositif DEA afin de vérifier que ce dernier est bien entretenu et en bon état;

4.3.2 signale immédiatement une anomalie en complétant et en remettant le rapport d'inspection mensuelle (Annexe 2) à la direction d'école ou au superviseur qui, composera le numéro affiché sur l'appareil afin de le faire réparer ou remplacer.

5. PROCESSUS

5.1 Ouvrez le DEA et mettez-le en marche.

5.2 Retirez les vêtements et les objets (incluant les bijoux et les timbres médicamenteux) de la personne qui pourraient entrer en contact avec les électrodes.

5.2.1 Si la personne est couchée dans une flaque d'eau, faites le «test d'éclaboussement ». Si vous sautez dans l'eau et qu'elle éclabousse, vous devez déplacer la personne avant de vous servir du DEA.

5.2.2 Assurez-vous qu'il n'y a aucune source d'oxygène près de la personne.

5.3 Assurez-vous que la poitrine est sèche et exempte de pilosité excessive afin de permettre aux électrodes de bien adhérer.

5.3.1 Si vous voyez une petite cicatrice ou bosse de la grosseur d'une boîte d'allumettes sur la poitrine de la personne, placez l'électrode 2.5 centimètres (1 pouce) plus loin.

5.4 Suivez les indications des diagrammes pour placer correctement les électrodes sur la poitrine de la personne. Choisissez les électrodes appropriées en fonction de l'âge de la personne (adulte ou enfant).

5.4.1 Dans le domaine du secourisme en général, une personne est considérée comme un enfant lorsqu'elle est âgée entre un et huit ans. Pour un enfant, utilisez les électrodes pour enfant. Si vous n'en avez pas, utilisez celles pour adulte.

5.4.2 Si la distance entre les électrodes est de moins de 2.5 centimètres (1 pouce), placez-en une sur la poitrine (antérieure) et la seconde dans le dos (postérieure).

5.5 Suivez les instructions énoncées par le guide vocal de DEA.

5.6 Lorsque le DEA vous demande d'envoyer un choc, assurez-vous de ne pas être en contact avec la personne et dites « Je suis en sécurité. Tout le monde est en sécurité. Éloignez-vous tous ».